

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 21 juillet 2006
(convocation du 10 juillet 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Juillet Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michèle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. DUCHENE Michel
Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick
M. TOUZEAU Jean à M. DAVID Jean-Louis
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BANNEL J. Didier à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 10 h 15)
M. BAUDRY Claude à M. FERILLOT Michel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BELLOC Alain à Mme. PUJO Colette
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien
Mme. BRUNET Françoise à M. SIMON Patrick
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise
Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André

M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Jean-Louis
M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel
M. DELAUX Stephan à Mme PARCELIER Muriel (à partir de 10 h 30)
Mme. FAORO Michèle à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. ISTE Michèle à M. SARRAT Didier
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. LOTHaire Pierre
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. MERCHERZ Jean
M. MAURIN Vincent à Mme. EYSSAUTIER Odette
M. MONCASSIN Alain à M. GRANET Michel
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme CAZALET A. Marie (jusqu'à 10 h 45)
Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
Mme. RAFFARD Florence à M. QUANCARD Joël

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - TALENCE - Itinéraire Pessac-Talence-Bordeaux -
Franchissement des voies ferrées Bordeaux-Irun et Bordeaux-Le Verdon -
Construction d'un pont route - Appel d'offres - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Notre Etablissement public réalise, dans le cadre du programme de voirie primaire, une voie nouvelle intitulée "Itinéraire Pessac - Talence - Bordeaux", permettant de relier le Domaine universitaire aux boulevards de Bordeaux.

Cette voie traversant l'emprise ferroviaire (lignes Bordeaux-Irun et Bordeaux-le Verdon) aux abords de la gare de la Médoquine à Talence, il est nécessaire de construire un ouvrage de franchissement.

Le projet consiste en la réalisation, entre la rue Peybouquet et la rue Edmond Rostand et proche du pont existant, d'un nouveau pont route de 69 m de long et de 18 m de large dont le profil en travers est le suivant :

- chaussée :
 - o deux files de circulation de 3,20 m chacune,
 - o des couloirs bus latéraux de 3,20 m,
- un trottoir bilatéral de 1,70 m,
- un écran acoustique unilatéral.

Il n'est pas prévu d'aménagements cyclables sur cet ouvrage, les deux roues continuant à emprunter l'ancien pont.

Pour ce faire, un dossier de consultation sous forme d'appel d'offres ouvert à prix unitaires avec variantes limitées, a été élaboré en vue de la dévolution d'un marché de travaux consistant notamment en la construction du pont route, l'équipement de l'ouvrage, la réalisation de murs de soutènement et des raccordements aux chaussées existantes.

Les variantes portent sur :

- 1 - la nature des fondations profondes,
- 2 - la structure du tablier de l'ouvrage,
- 3 - le mode de réalisation et de mise en place du tablier de l'ouvrage,
- 4 - l'incorporation de la fonction garde corps au niveau de l'allège de l'écran acoustique.

Le délai d'exécution des travaux est laissé à l'initiative des candidats, sans qu'il ne puisse toutefois dépasser 12 mois. Le phasage des travaux devra respecter les disponibilités journalières et horaires définies par la SNCF.

En application des dispositions des articles 21-21.12 et 21-21.13 du C.G.C.T, le dossier de consultation est tenu à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marché (13^e étage)

Le coût estimé de ces travaux, de 3 964 428,00 € HT soit 4 741 455,89 € TTC, sera imputé aux budgets des exercices concernés, chapitre 23 - compte 2315 - fonction 8220 - CRB O400 – Programme VD20.

Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du nouveau code des marchés publics.
- à signer le marché à intervenir avec l'entreprise ou le groupement d'entreprises qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à cet appel d'offres ouvert, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'une entreprise, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié en application de l'article 59, soit par un marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-1-1^{er} alinéa dudit code.
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 juillet 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
28 JUILLET 2006

M. BERNARD LABISTE